

## **1. Définitions**

Dans les présentes conditions générales, les termes ci-après sont utilisés dans la signification suivante, sauf indication contraire expresse.

Zweko Optics : SPRL Zweko Optics, numéro BCE 0840.886.961, dont le siège social est implanté à 3950 Bocholt, Goolderheideweg 11

Client : toute personne physique ou morale qui entretient une relation contractuelle avec Zweko Optics et qui achète des biens et/ou services.

Fournisseur : toute personne physique ou morale qui entretient une relation contractuelle avec Zweko Optics et qui met à disposition des biens et/ou services.

## **2. Application des conditions générales**

Les présentes conditions sont applicables de plein droit à toute offre de prix, commande et convention conclue entre Zweko Optics et ses clients et fournisseurs. Elles peuvent être complétées par des conditions particulières. En cas de dispositions contradictoires, les conditions particulières l'emportent sur les conditions générales. Les présentes conditions générales et éventuelles conditions particulières sont dans tous les cas applicables à la relation contractuelle avec le client, excluant les conditions générales et/ou d'achat du client.

La nullité ou l'invalidité d'une disposition ou d'une partie d'une disposition dans les présentes conditions n'entraîne pas la nullité des autres conditions ou de la convention. La disposition concernée ou la partie concernée d'une disposition sera remplacée par une disposition valable dans les plus brefs délais et avec effet immédiat.

Zweko Optics se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions à travers la publication d'une nouvelle version sur le site Internet. Les conditions de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

## **3. Obligation d'information**

Préalablement à toute commande, le client recueille les conseils nécessaires et s'assure que les produits et/ou services qu'il souhaite commander correspondent à ses besoins et à l'usage escompté. Zweko Optics décline toute responsabilité pour toute erreur de choix ou d'appréciation du client.

## **4. Offres et commandes**

4.1. Les offres et estimations de coûts de Zweko Optics sont valables durant trente jours à compter de la date de l'offre. Elles peuvent ensuite être modifiées ou retirées sans notification préalable. Les commandes d'un client n'engagent Zweko Optics que lorsque Zweko Optics les a acceptées par écrit.

4.2. Les modifications et ajouts doivent être effectués par écrit.

4.3. Les collaborateurs, délégués commerciaux, agents et intermédiaires de Zweko Optics ne peuvent contracter aucun engagement pour le compte de Zweko Optics. Les offres, bons de commande et confirmations de commandes signées dans le cadre de leur intervention n'engagent Zweko Optics qu'à l'issue de leur ratification écrite par un administrateur ou un directeur habilité à cet effet, à moins que les livraisons ou les prestations concernées par ces documents n'aient déjà débuté. Zweko Optics se réserve le droit soit de renoncer à toute commande qui n'a pas encore été ratifiée en tant que telle, soit de ratifier à tout moment ce type de commande.

## **5. Prix et révision du prix**

5.1. Les prix s'entendent en euros et départ usine (EXW) hors fret, droits de douane et d'entrée et emballage, à majorer de la TVA au taux légal, sauf disposition contraire.

5.2. Zweko Optics se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment lorsqu'un surcoût objectif peut être justifié. Dans ce cas, Zweko Optics en informera immédiatement le client et celui-ci aura le droit d'annuler la commande par écrit dans un délai de 5 jours calendrier, étant entendu que le client remboursera Zweko Optics pour les prestations/travaux déjà effectués.

5.3. Zweko Optics n'est pas liée aux prix précités pour les nouvelles commandes (= commandes ultérieures).

## **6. Tâche décrite dans la convention**

Zweko Optics est uniquement tenue de livrer les produits et de prester les services expressément mentionnés dans la confirmation de la commande ou la convention signées. Tous les autres produits et services sont facturés au client aux tarifs en vigueur disponibles sur simple demande.

Zweko Optics se réserve le droit, sans l'accord préalable du client, de :

- céder à un tiers les droits qui découlent du contrat et des présentes conditions de vente ;
- sous-traiter les travaux à un sous-traitant.

## **7. Obligation de livraison et d'acceptation et dissolution**

7.1. Le délai de livraison commence à courir dès la réception de toute la documentation requise pour l'exécution de la tâche, de la garantie et dès la livraison dans les temps des matériaux et du paiement anticipé (partiel), pour autant que ce délai ait été convenu. Lorsqu'il a été notifié que les marchandises

sont prêtes à l'expédition, le délai de livraison est considéré comme accompli, même si l'envoi a été retardé ou est impossible pour une raison indépendante de la volonté du fournisseur.

7.2. Des livraisons partielles raisonnables et des écarts acceptables des quantités commandées jusqu'à 10 % de plus / moins sont autorisés. Une livraison tardive ne peut en aucun cas donner lieu à une annulation d'une commande ou à une quelconque indemnisation.

7.3. Le délai de livraison confirmé par Zweeko Optics désigne le moment où les marchandises sont disponibles pour enlèvement dans les entrepôts.

7.4. Zweeko Optics a le droit de résilier la convention conclue avec son cocontractant à tout moment, avec effet immédiat, sans autorisation judiciaire, et sans paiement d'une indemnité, si le cocontractant demeure en défaut de respecter une ou plusieurs obligations découlant de la convention.

## **8. Force majeure**

8.1. Les cas de force majeure donnent le droit à Zweeko Optics, soit de suspendre ses engagements pendant la durée de la perturbation prolongée d'une période de démarrage raisonnable, soit de résilier la convention sans être tenue au paiement d'une indemnité.

8.2. Par force majeure, l'on entend, de manière non limitative : grève, lock-out, accidents, mauvaises conditions climatiques, blocus commercial, interdiction d'importation ou d'exportation, arrêt de la production ou de la livraison par le producteur, etc., qui rendent la livraison impossible en dépit d'efforts raisonnables.

## **9. Conditions de paiement**

9.1. Tous les paiements sont effectués en € (EUROS), exclusivement à Zweeko Optics ou à son service Factoring, selon ce qui est mentionné sur les factures.

9.2. Sauf convention contraire, le prix d'achat pour les livraisons ou d'autres prestations est payé avec une réduction de 2 % dans les sept jours suivant la date de la facture et libre de toute déduction dans les 30 jours suivant la date de la facture. L'octroi d'une réduction est soumis à la condition que le client n'ait aucune facture impayée à l'égard de Zweeko Optics. Aucune réduction n'est accordée pour les éventuels paiements au moyen d'une lettre de change.

9.3. Zweeko Optics se réserve le droit d'exiger le paiement partiel ou total du prix au moment de la commande. En l'absence d'un paiement total ou partiel de la facture à l'échéance de celle-ci, le montant restant dû est majoré de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt conformément à la Loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre les arriérés de paiement dans les transactions commerciales, où tout mois entamé est dû. En outre, toute facture impayée à l'échéance est majorée de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10 % du montant de la facture avec un minimum de 125,00 EUR par facture. Zweeko Optics se réserve le droit de réclamer également une indemnité pour les frais de recouvrement judiciaire occasionnés par le non-paiement.

9.4. En cas de non-respect des conditions de paiement, les factures et/ou dettes ouvertes sont exigibles immédiatement et Zweko Optics est autorisée à suspendre, sans mise en demeure ou autorisation judiciaire, les livraisons et/ou prestations et même à considérer la convention comme résiliée, sans préjudice des demandes d'indemnisation ou autres recours.

## **10. Réserve de propriété**

Toutes les marchandises sont vendues sous réserve de propriété, aux conditions suivantes :

- La propriété ne sera cédée qu'à l'issue du paiement complet du prix par le client.
- En cas de livraisons échelonnées, la propriété sera cédée à mesure que les marchandises livrées auront été payées.
- La livraison n'est considérée comme exécutée que lorsque le compte bancaire de Zweko Optics a été définitivement crédité du montant.
- Tous les risques sont supportés par le client à partir de la livraison des marchandises, nonobstant la clause de réserve de propriété.

## **11. Propriété intellectuelle**

11.1. Zweko Optics conserve à tout moment les droits de propriété intellectuelle relatifs aux biens livrés / services prestés par ses soins. Tous les modèles, croquis, graphiques, etc. dessinés par Zweko Optics, quelle que soit la technique utilisée, demeurent la propriété exclusive de Zweko Optics.

11.2. Toutes les pièces fournies par Zweko Optics, telles que contrats, plans, croquis, dessins, etc., sont exclusivement destinées à être utilisées par le client dans le cadre de la convention conclue entre les parties, et ne peuvent pas être reproduites, rendues publiques, ou portées à la connaissance de tiers par le client sans l'autorisation préalable de Zweko Optics.

11.3. Le client s'engage notamment à informer immédiatement Zweko Optics de quelque infraction que ce soit aux droits de propriété intellectuelle commise par des tiers, dont il prend connaissance. Dès qu'une infraction est constatée, Zweko Optics est habilitée à suspendre tous ses engagements.

## **12. Plaintes**

12.1. Les plaintes relatives aux factures doivent être envoyées par lettre recommandée dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

12.2. Les délais de livraison convenus ne sont communiqués qu'à titre indicatif. Zweko Optics ne peut en aucun cas être tenue au paiement d'une indemnité en cas de livraison tardive ou partielle.

12.3. Au cas où les produits livrés seraient endommagés ou incomplets, en cas d'erreur ou de tout autre défaut de conformité, le client est tenu de refuser les produits ou de ne les accepter que moyennant une réserve écrite. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance du droit de

contestation, être envoyée par lettre recommandée à l'adresse du siège social de Zweeko Optics dans les huit jours ouvrables suivant la livraison. À défaut, il est supposé que le client a déclaré conformes et a approuvé les marchandises, que la vente est clôturée et que la facture correspondante est acceptée sans réserve.

12.4. Les plaintes liées à des vices cachés doivent, sous peine de déchéance, être communiquées par le client sous pli recommandé à Zweeko Optics immédiatement après que les vices en question aient été découverts. Les plaintes doivent être décrites de manière très précise. Dans tous les cas, toute action fondée sur des vices cachés doit, sous peine d'irrecevabilité, être introduite dans un délai de 6 mois après leur découverte.

### **13. Limitations générales de responsabilité**

13.1. Zweeko Optics est uniquement responsable des dommages matériels découlant directement d'une faute grave et/ou intentionnelle, d'un manquement à ses obligations. Elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage indirect, entre autres mais non limité aux pertes financières ou commerciales, peu importe que ces dommages aient été occasionnés par un acte, une omission, une erreur ou une négligence de Zweeko Optics, de ses collaborateurs ou de ses entrepreneurs (sous-traitants). Une indemnité éventuelle est en tout cas limitée au prix, hors TVA, du produit livré endommagé ou du matériel directement endommagé par notre prestation de services. Aucune action en justice que ce soit ne peut être intentée à l'encontre de Zweeko Optics, pour quelque raison que ce soit, plus de 6 mois après la survenance des faits sur lesquels repose cette action.

13.2. Zweeko Optics n'est pas responsable si les dommages sont la conséquence d'une erreur ou d'une négligence de son cocontractant ou d'une personne dont le cocontractant est responsable.

13.3. Le client accepte et reconnaît que Zweeko Optics peut également opposer au client les exceptions, exonérations et limitations de garantie que le fournisseur/fabricant peut invoquer à l'égard de Zweeko Optics.

### **14. Avertissement relatif au film de protection**

Lorsque les panneaux sont protégés par un film laminé, les règles suivantes en matière de stockage et de traitement doivent être observées :

- Les panneaux doivent être protégés des conditions atmosphériques, notamment des variations de température et des rayons UV directs.
- Il est obligatoire de retirer le film immédiatement après installation.
- Le film peut uniquement être transformé et plié selon les spécifications du fabricant.
- Un stockage au sec des panneaux est essentiel (taux d'humidité < 40%).
- Il est obligatoire de retirer le film au plus tard 3 mois après la réception du bon de livraison.

Il est important de noter que le film de protection doit être retiré dans les 6 mois après la livraison des marchandises (plaques ou visières) car le film peut avoir un effet négatif et endommager le vernis. Si

le film n'est pas supprimé dans les 6 mois après livraison, Zweko Optics ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de plaintes associées à l'adhérence du vernis adressées à Zweko Optics.

## **15. Matériel**

15.1. Le client peut remettre lui-même son matériel à Zweko Optics à des fins d'usinage. Ce matériel doit être mis à la disposition de Zweko Optics à temps et se trouver en parfait état. Si ces conditions ne sont pas respectées, Zweko Optics ne sera pas responsable d'une perte de qualité ou d'une prolongation du délai de livraison.

15.2. Si le client remet à Zweko Optics des objets physiques qui sont stockés temporairement ou pour une plus longue période sur le site de Zweko Optics, le client préserve Zweko Optics de toute action. En outre, le client renonce à toute action découlant d'une modification, d'un endommagement ou d'une perte éventuels de ses objets physiques.

15.3. Lors de l'achat de marchandises de base, Zweko Optics se réserve le droit de se procurer des matériaux similaires auprès de différents fournisseurs, en fonction de considérations logistiques ou commerciales.

## **16. Droit applicable et tribunaux compétents**

La convention conclue avec Zweko Optics est régie par le droit belge à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente de marchandises.

Les tribunaux de Tongres sont seuls compétents en cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales.